



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 08 Avril 2016

Présidence : M. Bernard GODFROY, *Maire*.

Étaient présents : M. GODFROY, M^{me} WININGER, M. DURUPT, M^{me} CHARLES, M. MARIE SAINT GERMAIN, M^{me} THIRION, M. JACQUEL, M^{me} PERRIN, M. SCHULMEYER, M^{me} DUVAL, M^{me} FORGIARINI, M^{me} SOSNOWSKI, M^{me} CLAUDE, M. HUTTER, M. POIROT, M^{me} COLLIN, M^{me} HANTZ, M. SAINT-DIZIER, M. GALLAIRE, M. SCHILD, M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M. LAINE.

Procuration : M^{me} CHOFFEL à M^{me} WININGER,
M. HEYOB qui donne pouvoir à M^{me} THIRION,
M^{me} PARMENTIER qui donne pouvoir à M. TISSERAND,
M^{me} DIDIER qui donne pouvoir à M^{me} TISSERANT.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre SCHILD.

Assistaient à la Séance : M^{me} Catherine HUMBERTCLAUDE, *Directrice Générale des Services*,
M. Mickaël GERARD, *Responsable du Service D.R.A.J.*,
M. Pascal GRANDEMANGE, *Dteur des Services Techniques Municipaux*,
M^{me} Lélia CLEMENT, *Responsable du Service Finances - Comptabilité*,
M^{me} Assia AMMOUR-LENOIR, *Chargée de Communication*,
M^{me} Marie-Christine GERMAIN, *Adjoint Administratif Principal*,
M^{me} Virginie VINCENT, *Adjoint Administratif*.

Monsieur Bernard GODFROY, *Maire*, ouvre la séance et demande à Monsieur Alexandre SCHILD, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- ⇒ M^{me} Carole CHOFFEL qui donne pouvoir à M^{me} Christiane WININGER,
- ⇒ Monsieur Benoît HEYOB qui donne pouvoir à M^{me} Fabienne THIRION,
- ⇒ M^{me} Rachel PARMENTIER qui donne pouvoir à M. Jean-Benoît TISSERAND,
- ⇒ M^{me} Laure DIDIER qui donne pouvoir à M^{me} Michelle TISSERANT.

L'effectif est donc de 25 membres présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire informe les élus que ceux-ci trouveront sur leur table un ouvrage acquis auprès de la librairie « Lire et Écrire » et qui lui a été proposé par Monsieur Jean-Pierre BEGEL, Directeur Général des Services au sein de la Mairie de MIRECOURT, lequel a collaboré avec Madame Nadine BERTHELIER

L'œuvre de ces 2 Romarimontains retrace le passé de notre Ville grâce à une sélection de plus de 200 cartes postales et photographies.

. Il propose ensuite de passer aux communications.

⇒ **Condoléances** :

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- **A Monsieur Francis FAVARD**, *Opérateur de régie de quartier au Centre Social*, à l'occasion du récent décès de son beau-père.

⇒ **Félicitations** :

- **A Monsieur Damien BURASCHI**, *Plombier-Chauffagiste au sein des Ateliers Municipaux*, à la suite de la naissance de sa fille Céleste, le 23 Mars dernier.

⇒ **Remerciements** :

Il donne ensuite connaissance des différents courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

- **Suite à l'envoi de Condoléances** :

- De notre Collègue **Jean-Benoît TISSERAND**, *Conseiller Municipal*, très touché par les marques de sympathie témoignées lors du décès de son papa.

- **Divers** :

- De **Monsieur Michel CUNAT**, *Président de l'Association « Les Amis du Tertre »*, pour la mise à disposition d'une salle au Centre Culturel à l'occasion de leur Assemblée Générale,
- De **Madame Noëlle COLIN**, pour avoir reçu le « Prix de la Ville » lors de la cérémonie des « Romary Awards ».

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 26 Février 2016 :

Monsieur LAINE signale qu'il apparaît dans les présents et les absents. Il précise qu'il est arrivé à partir de la question n° 3. Monsieur le Maire prend note de sa remarque.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 18 Mars 2016 et le compte-rendu de la réunion de la Commission du Social et de la Santé du 03 Mars 2016, sont adoptés à l'unanimité.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-Rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-Rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif - Demande d'adhésion :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'adhésion.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges : modification des statuts :

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges (C.C.P.H.V.), à savoir : Compétences optionnelles : « Action Sociale Communautaire : la création, l'animation et la gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles ».

FINANCES - Frais de représentation du Maire : affectation d'un nouveau crédit et imputation :

Le Conseil, à l'unanimité, précise que les frais de restauration de Monsieur le Maire liés à des réunions de travail feront l'objet d'un paiement direct au prestataire avec un crédit annuel plafonné à 5 000,00 €.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine Communal - Vente de l'immeuble sis 9 rue de la Franche Pierre :

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'offre d'achat présentée par l'acquéreur, pour un montant de 185 000 €.

FINANCES - 21^{ème} Carnaval Vénitien de REMIREMONT - Subvention exceptionnelle "Stationnement" :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle destinée à indemniser les associations ayant participé à l'organisation du 21^{ème} Carnaval Vénitien 2016 à hauteur de 2 149 €.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Refonte :

Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER) adopte, telle que présentée, la refonte générale du tableau des effectifs du Personnel Municipal. Il autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau et selon les formes et conditions réglementaires, et aux dates qu'il jugera opportunes, aux recrutements des agents qui s'avèreraient nécessaires à la bonne marche des services.

PERSONNEL TERRITORIAL - Régime indemnitaire - Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) - Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) - Indemnité d'exercice de mission des préfetures (I.E.M.P.) - Prime de technicité forfaitaire - Prime de service et de rendement (P.S.R.) - Indemnité spécifique de service (I.S.S.) - Indemnité de suivi et d'orientation des élèves - Indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale - Prime de service - Prime de fonctions et de résultats (P.F.R.) - Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe l'enveloppe globale des diverses indemnités applicables au personnel municipal. Il informe des modalités de maintien et de suppression du régime indemnitaire pendant les congés pour raison de santé des agents.

PERSONNEL TERRITORIAL - Emplois saisonniers :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs définis et par arrêté municipal, aux nominations des agents concernés selon les formes et conditions réglementaires à la date qu'il jugera opportune.

FINANCES - Comptabilité Communale - Différence de centimes d'euros sur les encaissements monétaires de la régie du stationnement payant :

Le Conseil, à l'unanimité, décide que les différences de centimes d'euros dans les encaissements monétaires de la régie du stationnement payant, entre les comptages faits par la Trésorerie et le convoyeur de fonds, ne sont pas de la responsabilité du régisseur et seront comptabilisées en charges ou produits exceptionnels. Il précise également que le crédit annuel afférent est plafonné à 50,00 € en cas de déficit.

FINANCES - Modernisation du recouvrement des produits des services - Mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par internet (T.I.P.I) :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par Internet (TIPI) pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux. Il autorise également Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention d'adhésion à l'application des titres payables par Internet (TIPI) ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement ainsi que du prélèvement automatique.

FINANCES - Compte Administratif - Exercice 2015 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Françoise DUVAL, *Doyenne de l'Assemblée*. A la suite de la présentation par cette dernière, les comptes administratifs de la Ville, du Service des Eaux, de l'Assainissement, de la Forêt Communale sont adoptés à l'unanimité (*M. le Maire ne prenant pas part au vote*).

FINANCES - Compte de Gestion - Exercice 2015 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'Exercice 2015, le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES - Exercice 2015 - Affectation des résultats - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Le Conseil, à l'unanimité, vote les affectations nécessaires et dit que ces sommes sont à inscrire aux budgets de l'Exercice 2016.

FINANCES - Fonds de compensation de la T.V.A - Exercice 2015 - Bilan :

Le Conseil, à l'unanimité, établit le bilan de l'affectation du Fonds de Compensation perçu sur les dépenses de 2014.

FINANCES - Taxe locale d'équipement - Recettes 2015 - Affectation :

Le Conseil, à l'unanimité, constate que la somme de 8 501,24 € arrêtée au 31 Décembre 2015 et relative aux recettes encaissées au titre de la Taxe Locale d'Équipement, a été affectée au financement des travaux de voirie - Programme 2012.

FINANCES - Travaux d'Investissement en Régie - Bilan de l'exercice 2015 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête le bilan des Travaux d'Investissement en Régie exécutés au cours de l'année 2015 par les Équipes des Services Techniques Municipaux, représentant un montant total de travaux à intégrer de 136 541.44 € sur lequel les frais de personnel représentent 59 892.70 € au Budget Principal.

FINANCES - Budget Primitif - Exercice 2016 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Après présentation du Budget par Monsieur le Maire et à l'issue de diverses interventions, il est procédé au vote :

Budget Principal : adopté par 22 voix pour, 6 contre (M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER) et 1 abstention (M. LAINE),

Service des Eaux : adopté par 28 voix pour et 1 abstention (M. LAINE),

Service de l'Assainissement : adopté à l'unanimité,

Service de la Forêt Communale : adopté par 23 voix pour et 6 abstentions (M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER).

FINANCES - Imposition locale - Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties - Cotisation foncière des entreprises - Vote des taux 2016 :

Par 22 voix pour et 7 contre (M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER, M. LAINE), le Conseil décide de maintenir les taux d'imposition de référence de 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation.....	29.33 %
- Taxe foncière bâtie.....	23.56 %
- Taxe foncière non bâtie.....	50.33 %
- Compensation-relais.....	25.91 %.

FINANCES - Budget de l'exercice 2016 - Participations syndicales :

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du montant des participations syndicales à verser pour l'Exercice 2016 aux différents syndicats intercommunaux auxquels adhère la Ville, et confirme son acceptation de fiscalisation comme mode de financement du S.I.V.U.I.S.

FINANCES - Service des Eaux - Amortissement des biens :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des équipements intégrés dans le bilan du service des Eaux à la date du 31 décembre 2015. Il précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 1^{er} Janvier 2016.

FINANCES - Eau potable - Tarif année 2016 :

Le Conseil, par 28 voix pour et 1 abstention (M. LAINE) prend acte du prix de base du m³ d'eau pour l'année 2016, à savoir 0.8554 € HT du m³.

FINANCES - Eau potable - Surtaxe - Tarification 2016 :

Le Conseil, par 28 voix pour et 1 contre (M. LAINE) fixe à 0.1963 € (H.T.) le tarif de la surtaxe s'ajoutant au prix de l'eau pour 2016. Il autorise en conséquence Madame le Trésorier Principal de REMIREMONT, Receveur Municipal, à faire recette du produit de ladite surtaxe au Budget Annexe du Service des Eaux.

FINANCES - Service de l'Assainissement - Amortissement des biens :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des biens acquis et des équipements intégrés dans le bilan du service de l'Assainissement à la date du 31 Décembre 2015 et précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 1^{er} Janvier 2016.

FINANCES - Redevance d'Assainissement - Tarif budget 2016 :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 0,9644 € par mètre cube d'eau le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2016 et dit que cette redevance sera appliquée sur le prochain rôle à mettre en recouvrement.

FINANCES - Redevance d'Assainissement - Tarif applicable aux Communes de Saint-Etienne-lès-Remiremont et Saint-Nabord pour 2016 :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le tarif à appliquer aux communes de S^t-Etienne-lès-Remiremont et S^t-Nabord à 0,4826 € par m³ d'eau consommée et dit que ce tarif sera appliqué sur le prochain rôle à mettre en recouvrement.

Monsieur le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 22 h. 55.

A REMIREMONT, le 13 Avril 2016

Le Maire,
Bernard GODFROY